



P 657 ID 1982

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Vera Haas-Gelejinsky  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 224  
Courriel: vhaas@chd.lu

Monsieur Vincent Soubeyran

Luxembourg, le 7 septembre 2016

Objet: Pétition 657 - Pour le maintien du pont bleu et le partage intelligent des moyens de transport entre le pont Adolphe et le pont bleu

Monsieur,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer au Ministre du Développement durable et des Infrastructures en vue d'une prise de position au sujet de votre pétition.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.



Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Vera Haas-Gelejinsky  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 224  
Courriel: vhaas@chd.lu

Monsieur François Bausch  
Ministre du Développement durable  
et des Infrastructures

Luxembourg, le 7 septembre 2016

Objet : Pétition 657 - Pour le maintien du pont bleu et le partage intelligent des moyens de transport entre le pont Adolphe et le pont bleu

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 5 septembre 2016, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 155 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

"Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 17(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions."

J'adresse copie de la présente à Monsieur Fernand Etgen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

  
Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés